



**Compte rendu intégral officiel**  
**SEANCE DU MERCREDI 7 JUILLET 2010**

**Séance de 15h00**  
**Présidence de M. Marc LE FUR**

**Interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public**

*Discussion générale*

[...]

**M. le président.** La parole est à M. Michel Ménard.

**M. Michel Ménard.** Madame la garde des sceaux, monsieur le rapporteur, la manière dont le débat qui nous occupe cet après-midi a été engagé, au lendemain des élections régionales, a suscité de notre part de fortes réserves et critiques. Mais vous aurez constaté, comme moi, que nos divergences sont allées s'amenuisant dès lors que le débat a été recentré autour de l'affirmation de notre attachement commun au respect des valeurs de la République : liberté, laïcité, respect du droit des femmes et des personnes. Je m'en réjouis.

Cette inflexion a permis l'adoption, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'une résolution par laquelle nous avons reconnu l'existence d'une atteinte aux valeurs de la République et, ainsi, la nécessité d'interdire la dissimulation du visage, le port du voile intégral. C'était une nécessité car la République doit être intransigeante sur ses valeurs et ses principes face aux intégrismes.

Comme le groupe SRC l'a rappelé dans l'exposé des motifs de la proposition de loi que nous avons déposée, le port du voile intégral heurte tous les principes républicains : la liberté, et en particulier la liberté des femmes de ne pas porter le voile intégral, l'égalité, puisque ce sont les femmes et les femmes seules qui sont victimes de cette violence, la fraternité, enfin, puisque le vivre-ensemble dans la République et, tout simplement, le respect de l'autre supposent l'échange à visage découvert. Au nom de tous ces principes et de ces valeurs, nous voulons combattre cette pratique et l'empêcher de se développer dans la société française.

Je l'ai dit, nos divergences sont allées s'amenuisant. Vous les dites infimes : elles demeurent encore cependant et concernent le choix des moyens. Il existe un consensus sur le fait qu'il ne faut faire preuve d'aucune indulgence à l'égard de pratiques, non pas religieuses, mais bel et bien intégristes et extrémistes.

**M. Éric Raoult.** Très bien !

**M. Michel Ménard.** En revanche, nous sommes très réticents, opposés même, à une interdiction générale, et ce, pour deux raisons. En premier lieu parce qu'elle serait très probablement impossible à mettre en application et risque donc d'apparaître comme un nouveau symbole de l'impuissance de la République à faire respecter ses règles. Or nous savons tous à quel point cela

aurait un effet contraire à celui qui est recherché. Plus encore, nous considérons que vous prenez un risque trop grand d'inconstitutionnalité d'une part, et d'inconventionnalité d'autre part.

Une condamnation par le Conseil constitutionnel ou par la Cour européenne des droits de l'homme serait un cadeau inestimable fait aux intégristes.

Quel serait, selon vous, l'effet de cette loi, faite pour préserver les intérêts de la République, si elle se révélait contraire à la Constitution ? Ce risque-là, nous ne voulons pas le prendre. C'est pourquoi nous préférons nous fonder sur les recommandations du Conseil d'État et limiter l'interdiction aux services publics et à certains commerces sensibles.

Monsieur le rapporteur, à plusieurs reprises, vous nous avez dit être convaincu de la possibilité de trouver un consensus sur le fondement de la résolution que nous avons adoptée le 11 mai dernier à l'unanimité des suffrages exprimés. Je suis, moi aussi, persuadé que c'est possible et je le souhaite autant que vous. L'unité républicaine est effectivement la meilleure arme contre la *burqa*. Le consensus doit se faire, mais autour d'un texte applicable et juridiquement incontestable...

**M. Jean-Paul Garraud**, *rapporteur*. Il l'est !

**M. Michel Ménard**. ...qui sera de nature à faire véritablement évoluer le débat sur cette question.

Des signes de bonne volonté ont été envoyés de part et d'autre, convenons-en. Reste un pas que nous vous demandons de franchir, mais dans le seul but de vous garantir – de nous garantir – contre l'inconstitutionnalité, qui réduirait à néant le travail réalisé et les efforts consentis jusqu'ici.

La proposition de loi déposée par le groupe SRC en mai dernier est, je le pense, tout aussi ferme dans ses principes que le projet de loi que nous examinons aujourd'hui, mais elle tient compte de l'avis du Conseil d'État. Nous vous proposerons, à la suite de la discussion générale, plusieurs amendements qui permettraient, s'ils étaient adoptés, d'obtenir un vote à une très large majorité sur un texte sécurisé juridiquement. Monsieur le rapporteur, vous avez exprimé en commission des lois le souhait d'un consensus. Cela passe, selon moi, par l'adoption de nos amendements.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

[...]